



Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service de l'instruction
publique et de l'action
pédagogique

Sous-direction des
programmes
d'enseignement, de la
formation des enseignants
et du développement
numérique

Bureau
des programmes
d'enseignement

DGESCO A3-1
N° 2013- 23

Affaire suivie par

Carine Chancelade
Téléphone
01 55 55 10 82
Courriel
carine.chancelade
@education.gouv.fr

Marie-Hélène Touzalin
Téléphone
01 55 55 21 35
Courriel
marie-helene.touzalin
@education.gouv.fr

Télécopie
01 55 55 12 44

110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le 31 JAN. 2013

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Sections expérimentales de langues et cultures méditerranéennes

Des sections expérimentales de langues et cultures méditerranéennes prenant appui sur un enseignement de la langue arabe et des langues et cultures de l'Antiquité peuvent être mises en place et/ou reconduites à titre expérimental au collège et au lycée pour l'année scolaire 2013-2014. Ces sections se distinguent par la mise en œuvre d'un enseignement interdisciplinaire assurant une corrélation entre les deux disciplines.

1- Les enjeux

Le choix d'un apprentissage coordonné des langues arabe, grecque et/ou latine vise à éclairer la nature diverse des liens tissés à travers le temps dans un constant mouvement de recompositions et de réappropriations.

Le bassin méditerranéen a vu se brasser des peuples, des langues, des cultures et des croyances. Espace d'échanges et de confrontations, de convergences et de ruptures, il a été le berceau de civilisations qui constituent aujourd'hui, pour les habitants de ses rives, un héritage partagé. Dans cette perspective, les sections expérimentales de langues et cultures méditerranéennes envisagent ces liens dans la multiplicité des traces qu'elles ont laissées dans les langues, les textes, les paysages, les arts, les sciences, les pratiques techniques et culturelles.

2- Objectifs

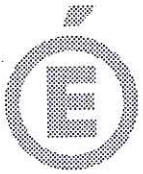
Ces sections s'inscrivent dans des parcours de qualité permettant aux élèves de se doter d'une solide culture humaniste.

Elles constituent un lieu privilégié de rencontres avec des chercheurs et des partenaires scientifiques et culturels ainsi qu'un cadre favorable à l'organisation de visites enrichissantes, propice à la découverte des travaux et des projets scientifiques et culturels en œuvre dans le bassin méditerranéen (archéologie, muséographie, agronomie...). À cet égard, le référent culture au lycée peut jouer un rôle de soutien.

3- Modalités

Les sections expérimentales de langues et cultures méditerranéennes s'inscrivent dans le cadre du projet d'établissement.

Un enseignement interdisciplinaire d'au moins 36 heures annuelles est proposé par l'établissement en collège et au lycée. Il associe l'arabe et les langues et cultures de l'Antiquité et vise à enrichir ces sections d'une vision culturelle croisée tout en permettant de donner une cohérence au projet pédagogique.



2 / 2

Les collèges qui choisissent de s'engager dans cette expérimentation s'inscrivent dans un secteur dont au moins un lycée d'enseignement général et technologique permet une poursuite d'étude en langue arabe en LV1, LV2 ou LV3 ainsi qu'en langues et cultures de l'Antiquité.

Aux côtés d'un enseignement de langue arabe de LV1 ou de LV2, il est proposé un apprentissage du latin et/ou du grec à partir de la classe de 4^{ème}. Si les conditions le permettent, il est également possible d'introduire dès la 6^{ème} la section LCM avec une initiation au latin proposant comme axe fédérateur la « maîtrise de la langue ».

Au lycée, un enseignement d'arabe de LV1, de LV2 ou de LV3 est proposé aux côtés d'un enseignement de langues et cultures de l'Antiquité. Les expériences en cours privilégient en classe de seconde la création d'une section d'enseignement de LCM avec des élèves volontaires ou l'inscription de projets LCM dans le cadre de l'enseignement d'exploration « littérature et société ». Afin de valoriser les apports méthodologiques et culturels des élèves acquis en classe de seconde, l'expérimentation peut se déployer en classe de première et trouver un prolongement dans le cadre des travaux personnels encadrés (TPE).

4- Définition des contenus d'enseignement


Les contenus d'enseignement sont définis par les programmes disciplinaires en vigueur et adaptés au contexte spécifique de ces sections.

L'enseignement interdisciplinaire propose un approfondissement (linguistique, historique...) des sujets abordés en arabe et en langues et cultures de l'Antiquité.

5- Suivi de l'expérimentation et bilan

Un comité de suivi de l'expérimentation piloté par la DGESCO et en lien avec l'inspection générale de l'éducation nationale accompagne la mise en œuvre du dispositif.

Pour le Ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire


Jean-Paul Delahaye